

**LANNION-TRÉGOR**  
COMMUNAUTÉ  
**LANNIUN-TRÉGER**  
KUMUNIEZH

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

**Kermaria-Sulard**  
VERSION POUR ARRÊT : 24/06/2025  
Version pour second arrêt : 16/12/2025

DGFiP Cadastre® 2025  
Échelle courante : 1:6 000  
Réalisation : CITADIA

**SUP :**

- AC1 : Monument historique inscrit ou classé
- AC1 : Périmètre de protection des monuments historiques
- AC2 : Encinte de site inscrit ou classé
- AC3 : Réserve naturelle
- AC4 : Site patrimonial remarquable

**AS :**

- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
- AS1.I : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (périmètre immédiat)
- AS1.S : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone sensible)
- AS1.R : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone rapprochée)
- AS1.BE : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (bande enherbée)
- AS1.ZE : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone éloignée)
- AS1.C : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (zone complémentaire)

**EL :**

- ELB : Champs de vue et servitudes instituées ou maintenues en application relative à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champs de vue des centres de surveillance de la navigation maritime
- ELB : Champs de vue et servitudes instituées ou maintenues en application relative à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champs de vue des centres de surveillance de la navigation maritime
- ELP : Servitude de passage des piétons le long du littoral
- ELP : Servitude de passage des piétons le long du littoral
- ELP : Servitude de passage des piétons le long du littoral
- ELI : Servitudes relatives aux interdictions d'accès devant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomérations

**LI :**

- LI : Canalisation de transport de gaz
- LI : Périmètre de servitudes autour d'une canalisation de transport de gaz
- I.A.A : Protection des lignes électriques aériennes
- I.A.S : Protection des lignes électriques souterraines
- I.A : Protection des lignes électriques aériennes ou souterraines

**PT :**

- PT1 : Centre de réception radioléctrique
- PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioléctrique contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Centre de réception ou émission radioléctrique
- PT2 : Centre de réception ou émission radioléctrique
- PT2 : Servitude de protection des centres radioléctriques d'émission et de réception contre les obstacles

**T :**

- T1 : Servitude relatives aux voies ferrées
- T1 : Servitude relatives aux voies ferrées
- T5 : Servitude aéronautiques de dégagement
- T5 : Servitude aéronautiques de dégagement
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement

**PM :**

- PM1 : Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP

**INFORMATIONS :**

- Limites communales
- AO100 Parcelles cadastrales
- Bati dur
- Bati léger

